



Formation

Solutions transitoires

Une transition entre l'école et la formation professionnelle

Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)





Les solutions transitoires dans le canton de Berne

La fin de la scolarité obligatoire annonce pour beaucoup l'entrée dans le monde du travail. Les jeunes ne parviennent cependant pas tous et toutes à s'insérer d'emblée dans la vie professionnelle. Ils et elles ont peut-être besoin de plus de temps pour se décider en fonction de leur situation personnelle ou scolaire. Dans de tels cas, une solution transitoire est indiquée.



Le canton de Berne propose des solutions transitoires aux élèves motivés qui ont un besoin particulier de formation.

Les solutions transitoires s'adressent aux adolescent-e-s et aux jeunes adultes qui n'ont pas trouvé de solution de raccordement à l'issue de leur scolarité obligatoire malgré leurs efforts, qui ne disposent pas d'un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale, écoles moyennes) et qui sont domicilié-e-s dans le canton de Berne. Les offres visent à préparer les jeunes à suivre une formation professionnelle initiale. Elles diffèrent selon la proportion d'enseignement scolaire ou pratique qu'elles comportent et selon l'intensité de l'encadrement (APP ou SEMO plus).

Service d'aiguillage	4
Année scolaire de préparation professionnelle	
Pratique et formation générale (APF)	6
Année scolaire de préparation professionnelle	
Pratique et intégration (API)	7
APP plus	8
Préapprentissage standard	11
Semestre de motivation (SEMO) standard	12
Semestre de motivation (SEMO) plus	13
Adresses	14

Service d'aiguillage

Prestation du Case Management Formation Professionnelle (CM FP), les services d'aiguillage régionaux soutiennent les adolescent-e-s et jeunes adultes qui cherchent une solution de raccordement appropriée. Ils collaborent avec l'Orientation professionnelle, les maîtres et maîtresses de classe, les services sociaux et d'autres services impliqués.

Lors d'un entretien avec les jeunes et leurs représentants légaux ou avec les jeunes adultes, les spécialistes du service d'aiguillage recherchent la meilleure solution permettant une évolution professionnelle. Ils ou elles leur recommandent ensuite la solution transitoire qui leur convient le mieux, sur la base du dossier préalablement remis et de l'entretien personnel.

Avec l'aide du service d'aiguillage, l'objectif est que chaque jeune trouve une solution de raccordement adéquate afin de pouvoir accéder à une formation professionnelle initiale. Le passage direct à une formation professionnelle initiale doit toujours être préféré à une solution transitoire.

Inscription

L'inscription électronique au service d'aiguillage s'effectue comme suit, via le site www.be.ch/service-aiguillage.

Élèves de 11^e année scolaire:

- inscription par leur maître ou maîtresse de classe, de la semaine 13 à la semaine 18, lorsque l'APP et le préapprentissage ne sont pas indiqués et qu'aucune autre solution ne se profile
- inscription de l'ensemble des élèves sans solution de raccordement à la semaine 23 par leur maître ou maîtresse de classe

Jeunes de 15 à 25 ans qui ont terminé leur scolarité obligatoire:

- inscription tout au long de l'année s'ils ou elles souhaitent bénéficier d'une solution transitoire et ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (p. ex. en cas d'interruption d'apprentissage)

Uniquement les jeunes domicilié-e-s dans le canton de Berne peuvent s'inscrire au service d'aiguillage. Cette prestation est gratuite.

Site

Le service d'aiguillage francophone se trouve au centre d'orientation professionnelle (centre OP) de Bienne.

Case Management Formation Professionnelle (CM FP)
Services centraux OP, Bremgartenstrasse 37
Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 633 81 05, service.daiguillage.bf@be.ch



Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF)

L'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF) est une solution transitoire scolaire qui comprend cinq jours d'enseignement par semaine et qui met l'accent sur l'accès à une formation professionnelle initiale. L'APF s'adresse aux adolescent-e-s et jeunes adultes qui souhaitent approfondir leur formation générale et se préparer à un apprentissage et qui sont motivé-e-s pour fréquenter l'école pendant une année supplémentaire. 10 à 40% de la formation sont consacrés à des semaines de projet, à des stages de découverte ou à des stages en entreprise.

Pour se préparer à atteindre leur objectif professionnel et pour se perfectionner de manière individuelle, les élèves peuvent sélectionner leur programme dans quatre champs professionnels:

- artisanat, bâtiment, technique, nature
- administration, commerce, logistique
- gastronomie, économie familiale, tourisme
- santé, social

L'APF débute en août et dure un an. Il est possible de l'entamer en cours d'année s'il reste des places.

L'objectif de l'APF est que les jeunes puissent commencer une formation professionnelle initiale et se familiariser avec les exigences du monde du travail (qualification complémentaire et développement de la personnalité).

Coûts

L'écolage s'élève à 1000 francs par an. S'y ajoutent environ 1000 francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides via www.be.ch/subsides.

Critères d'admission

Le nombre de places de formation est limité. Nul ne peut se prévaloir d'un droit à fréquenter une année scolaire de préparation professionnelle, qui est généralement destinée aux élèves de section générale ne parvenant pas à trouver une place d'apprentissage sans soutien et formation supplémentaires.

Est admis-e en APF, dans la limite des places disponibles, qui-conque

- réside dans le canton de Berne
- a besoin d'une formation et d'un soutien supplémentaires
- a, en règle générale, achevé la scolarité obligatoire et est âgé-e de 25 ans au plus
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a fait l'objet d'une recommandation de son maître ou de sa maîtresse de classe ou du service d'aiguillage
- a participé activement au processus du choix professionnel
- est motivé-e pour fréquenter l'école pendant une année supplémentaire

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la semaine 13 à la semaine 18 et sont la plupart du temps effectuées par le maître ou la maîtresse de classe de 11^e année scolaire. Le formulaire d'inscription électronique est disponible dès la semaine 13 sur www.be.ch/apf. Les inscriptions ultérieures s'effectuent uniquement via le service d'aiguillage (www.be.ch/service-aiguillage).

Les adresses figurent en page 14.



Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API)

L'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API) est une solution transitoire modulaire qui s'adresse aux jeunes issu-e-s de la migration. En un à deux ans, ces adolescent-e-s et jeunes adultes acquièrent des connaissances en français et se familiarisent avec la culture suisse. Durant la première année (API 1), l'accent est mis sur l'acquisition de compétences de base en français et sur la prise de repères au sein d'un nouveau pays et du monde du travail de ce dernier. La seconde année (API 2) est consacrée non seulement aux compétences linguistiques, mais également à l'enseignement général, à l'orientation professionnelle ciblée et à l'entrée dans la vie professionnelle.

L'API débute en août et dure un à deux ans. Il est possible de l'entamer en cours d'année s'il reste des places.

L'objectif de l'API est que les jeunes soient intégré-e-s dans la société suisse, acquièrent des connaissances dans une langue nationale et soient préparé-e-s à entrer dans le monde du travail.

Coûts

L'écolage s'élève à 1000 francs par an. S'y ajoutent environ 1000 francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides pour l'API 2 via le site www.be.ch/subsides. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à des subsides ont la possibilité de demander à être exemptées de l'écolage.

Critères d'admission

Le nombre de places de formation est limité. Lorsque le nombre de places est insuffisant, l'admission se fait selon un ordre de priorités basé sur l'âge et le titre de séjour (détails sur www.be.ch/api).

Est admis-e en API, dans la limite des places disponibles, quiconque réside dans le canton de Berne et

- est âgé-e de 25 ans au plus
- ne dispose d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose des compétences scolaires de base suffisantes pour la préparation professionnelle
- a au moins le niveau linguistique A1 (API 1) ou A2 (API 2) à l'oral et à l'écrit
- est fortement motivé-e à suivre l'enseignement et à accéder à une solution de raccordement de la formation professionnelle

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la semaine 13 à la semaine 18 et sont en général effectuées par les services d'aide sociale en matière d'asile, les services sociaux et les antennes d'intégration. Les inscriptions tardives sont possibles s'il reste des places.

Les élèves de 11^e année doivent être inscrit-e-s par leur maître ou maîtresse de classe entre la semaine 13 et la semaine 18.

Le formulaire d'inscription électronique est disponible dès la semaine 13 sur www.be.ch/api.

Les adresses figurent en [page 14](#).



APP plus

L'APP plus est une solution transitoire scolaire composée de cours, de stages de découverte et d'un encadrement intensif. C'est une école du travail et de la vie.

Elle s'adresse aux élèves de section générale et des classes de soutien (CdS) qui rencontrent des difficultés à s'intégrer dans le monde professionnel et qui ont besoin d'un encadrement et d'un soutien intensifs. La structure du programme est axée sur le monde du travail: semaines de 40 heures avec six semaines de vacances par année. L'offre scolaire comprend un enseignement individualisé mettant l'accent sur l'encouragement des compétences clés. Environ la moitié de l'année scolaire est consacrée aux stages de découverte, aux stages et au travail dans des entreprises.

L'APP plus débute en août et dure un an. Il est possible de l'entamer en cours d'année s'il reste des places.

L'objectif est que les jeunes puissent débiter une formation professionnelle initiale et soient en mesure d'apprendre, de gérer le quotidien et d'adopter un comportement apte à leur ouvrir les portes du monde professionnel.



Coûts

L'écolage s'élève à 1000 francs par an. S'y ajoutent environ 1100 francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides via le site www.be.ch/subsides.

Critères d'admission

Le nombre de places de formation est limité. Nul ne peut se prévaloir d'un droit à fréquenter une APP plus.

Est admis-e en APP plus, dans la limite des places disponibles, quiconque

- réside dans le canton de Berne
- a, en règle générale, achevé la scolarité obligatoire et est âgé-e de 25 ans au plus
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et d'aucun diplôme du degré secondaire II
- est motivé-e à effectuer un stage de découverte toutes les deux semaines
- présente un besoin d'encouragement élevé dans le domaine des compétences transdisciplinaires
- a besoin d'un encadrement et d'un soutien intensifs
- fait l'objet d'une recommandation du service d'aiguillage

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la semaine 13 à la semaine 18 et sont généralement effectuées par le maître ou la maîtresse de classe de 11^e année scolaire via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible à l'adresse www.be.ch/app-plus.

Les adresses figurent en page 14.





Préapprentissage standard

Le préapprentissage standard est destiné aux adolescent-e-s et jeunes adultes qui souhaitent faire leurs premières expériences pratiques dans une entreprise tout en améliorant leurs compétences scolaires et personnelles. Grâce à cette formation, ils et elles augmentent leurs chances de trouver une place d'apprentissage.

Les jeunes travaillent trois jours par semaine dans une entreprise formatrice et suivent des cours pendant deux jours dans une école professionnelle. Les disciplines proposées comportent l'enseignement de culture générale (langue et communication, société), les mathématiques, le sport et les offres spécifiques à l'école.

Le préapprentissage débute en août et dure un an. Il est possible de l'entamer en cours d'année s'il reste des places.

L'objectif est que les jeunes puissent entamer une formation professionnelle initiale, se familiarisent avec les exigences du monde du travail et trouvent une place d'apprentissage correspondant à leurs capacités.

Coûts

Aucun écolage n'est perçu, mais des frais sont à prévoir pour le matériel et les manifestations. Une rémunération individuelle est versée par l'entreprise formatrice (en règle générale, 90% du salaire versé lors de la 1^{re} année d'apprentissage).

Critères d'admission

Est admis-e en préapprentissage, dans la limite des places disponibles, quiconque

- réside dans le canton de Berne
- est âgé-e de 15 à 25 ans
- n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose d'un contrat de préapprentissage signé par une entreprise et approuvé par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
- dispose au moins d'un niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit
- est motivé-e à s'investir dans une entreprise et à l'école professionnelle

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de la semaine 13. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur www.be.ch/preapprentissage.

- Les élèves de la 11^e année scolaire sont inscrit-e-s par leur maître ou maîtresse de classe; les jeunes sans contrat de préapprentissage peuvent aussi être inscrit-e-s jusqu'à la semaine 18. Les contrats signés doivent cependant être remis jusqu'à la semaine 23.
- Les jeunes ayant achevé leur scolarité obligatoire ne peuvent s'inscrire que s'ils et elles disposent d'un contrat de préapprentissage signé. L'inscription est effectuée d'entente avec l'entreprise formatrice.

Vous trouverez de plus amples informations, notamment sur les entreprises formatrices, sur www.be.ch/preapprentissage.

Les adresses figurent en page 14.

Conseils pour la recherche d'une place de préapprentissage

- Chercher des places de préapprentissage dans la banque de données des places d'apprentissage (SIPA) sur www.be.ch/placesappr.
- Utiliser son réseau: informer ses connaissances et sa famille de son intérêt à effectuer un préapprentissage.
- S'adresser à des entreprises en leur demandant de pouvoir effectuer un préapprentissage chez elles.

Préapprentissage d'intégration

Le préapprentissage d'intégration est un projet pilote cofinancé par le Secrétariat d'État aux migrations. Il s'adresse aux réfugié-e-s reconnu-e-s et aux personnes admises à titre provisoire ainsi qu'aux ressortissants des États membres de l'UE/AELE et d'États tiers arrivés tardivement en Suisse. Pour être admissible au préapprentissage d'intégration, un niveau linguistique A2 et les compétences scolaires et transversales nécessaires pour suivre une formation professionnelle initiale sont requis. De plus amples informations sont disponibles sur www.be.ch/pai.

À partir de l'année scolaire 2022/2023, le nouveau modèle de préapprentissage sera introduit.

Semestre de motivation (SEMO) standard

Le semestre de motivation (SEMO) standard s'adresse aux jeunes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II, qui n'ont pas de solution de raccordement à l'issue de la scolarité obligatoire ou après l'interruption d'un apprentissage ou d'une formation subséquente, et qui ont besoin de soutien pour identifier leurs désirs et rechercher une profession appropriée. Le programme permet un encadrement étroit et individuel des jeunes sur les plans du travail, de la formation et du coaching. Le SEMO peut être entamé à n'importe quel moment.

Le SEMO standard se compose de trois jours d'activité professionnelle par semaine, d'un jour et demi de formation individuelle et d'une demi-journée d'aide à la candidature. Cette offre visant toutefois un soutien individualisé, d'autres agencements sont possibles. L'activité professionnelle peut être effectuée dans un atelier du prestataire du SEMO ou dans une entreprise externe, l'objectif étant que les participant-e-s fassent rapidement des expériences professionnelles dans des entreprises externes. Les participant-e-s sont encouragé-e-s de manière individuelle et accompagné-e-s dans la recherche d'une place d'apprentissage appropriée.

Le SEMO standard dure au maximum 210 jours.

L'objectif est que les jeunes puissent accéder à une formation professionnelle initiale, qu'ils et elles développent des perspectives professionnelles réalistes, acquièrent de l'expérience pratique, combinent leurs lacunes scolaires, connaissent les techniques adaptées en matière de candidature et améliorent leurs compétences sociales et personnelles.

Coûts

La participation au SEMO standard est gratuite.

Critères d'admission

Est admis-e à un SEMO standard dans la limite des places disponibles quiconque

- réside dans le canton de Berne
- a en règle générale terminé la scolarité obligatoire
- est âgé-e de 15 à 25 ans
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose au moins d'un niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit
- est motivé-e à améliorer sa situation professionnelle

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année et s'effectuent via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur www.be.ch/service-aiguillage.

Les adresses figurent en page 14.



Semestre de motivation (SEMO) plus

Le semestre de motivation (SEMO) plus s'adresse aux jeunes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II, qui ne sont pas encore prêt-e-s à entrer directement dans le monde du travail et qui ont besoin d'aide pour développer leurs compétences personnelles et sociales. Le programme permet un encadrement étroit et individuel sur les plans du travail, du développement personnel et du coaching. Le SEMO plus peut être entamé à n'importe quel moment.

Dans le cadre du SEMO plus, les jeunes travaillent au sein des ateliers du prestataire ou dans des entreprises externes triées sur le volet. Ils et elles développent leurs compétences pratiques et personnelles. Durant l'intégralité du programme, les jeunes bénéficient d'un soutien adapté à leurs besoins. Le mode de travail des spécialistes du SEMO plus s'inspire de méthodes sociopédagogiques et suppose un investissement de longue durée.

Le SEMO plus dure au maximum 22 mois et peut être entamé à n'importe quel moment.

L'objectif est que les jeunes développent une capacité de travail de base, renforcent leurs compétences personnelles et sociales, acquièrent de l'expérience professionnelle et soient motivé-e-s à poursuivre une formation ou à trouver un emploi. À moyen terme, le SEMO plus donne accès à une formation professionnelle initiale ou à une autre solution de raccordement.

Coûts

La participation au SEMO plus est gratuite.

Critères d'admission

Est admis-e à un SEMO plus, dans la limite des places disponibles, quiconque

- réside dans le canton de Berne
- a en règle générale terminé la scolarité obligatoire
- est âgé-e de 15 à 25 ans
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose au moins d'un niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit
- a besoin de soutien individuel dans le domaine de l'insertion professionnelle
- est motivé-e pour participer régulièrement au programme

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année et s'effectuent via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur www.be.ch/service-aiguillage.

Les adresses figurent en page 14.



Adresses

APP Pratique et formation générale (APF) / APP Pratique et intégration (API)

Région	École	Site internet
Bienne-Seeland	Centre de Formation Professionnelle CFP	bbz-cfp.ch/fr
Jura bernois	Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff)	ceff.ch

APP plus

Région	École	Site internet
Bienne-Seeland Jura bernois	Centre de Formation Professionnelle CFP	bbz-cfp.ch/fr

Préapprentissage standard

Région	École	Site internet
Bienne-Seeland Jura bernois	Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff)	ceff.ch

Semestre de motivation (SEMO) standard/plus

Région	École	Site internet
Bienne-Seeland Jura bernois	EQUIPE VOLO SEMO/MOVE Seeland & Jura bernois	equipe-volo.ch

L'affectation se fait en fonction du domicile de la personne concernée.

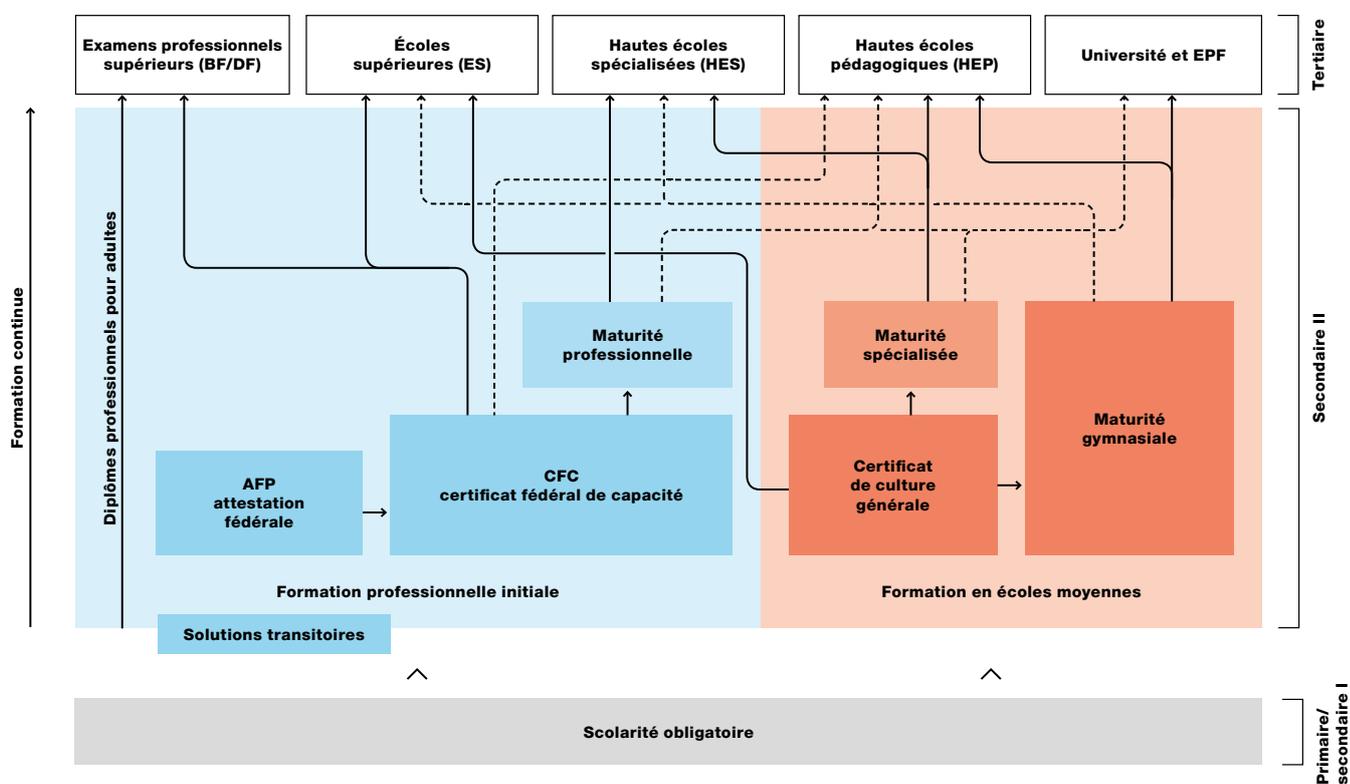
Le système de formation du canton de Berne

Le système de formation du canton de Berne ne connaît pas de voies à sens unique. Il comporte divers chemins permettant à tout moment de suivre une formation ou d'apprendre un métier. Tout le monde peut apprendre tout au long de la vie.

Les écoles/institutions de formation et les centres d'orientation professionnelle vous fournissent de plus amples informations sur les possibilités existantes et les réglementations en vigueur.

www.be.ch/inc ou www.be.ch/cop

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes voies de formation dans le canton de Berne.



- Accès direct (en fonction de la filière de formation ou d'études, une procédure d'admission peut exister)
- Voies de formation nécessitant une qualification complémentaire (par ex. stage professionnel, examen d'entrée, passerelle, année propédeutique)

Solutions transitoires

Une transition entre l'école et la formation professionnelle

Autres informations

Une série de sept brochures présente les voies de formation qui existent dans le canton de Berne. Elles peuvent être commandées gratuitement via la banque de données des publications du canton, www.be.ch/publications.

Des questions concernant les subsides de formation ou les bourses?

Section des subsides de formation Jura bernois
subsides.tramelan@be.ch
Tél. 031 636 16 70
www.be.ch/subsides

Des questions concernant le choix professionnel ou le choix d'une formation?

Dans les huit centres d'orientation professionnelle du canton de Berne, des personnes de tout âge peuvent obtenir des informations, des conseils et un soutien pour les questions relatives à la formation et à la gestion de carrière.

Les centres d'orientation professionnelle (OP) sont une prestation de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne.

www.be.ch/opjeune

Éditeur

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)
www.be.ch/inc

Édition

août 2021

Réalisation

Centres d'orientation professionnelle (OP) Services centraux

Photos

Pia Neuenschwander